



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES DE TIR DE LA MOSELLE
2 Bis Ruelle de la Tannerie - Les Cyprès - 57120 ROMBAS
Email : president@codeptir57.fr



CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 10 M DES ECOLES DE TIR 2026

Ils se dérouleront à l'EUROSTAND, de VOLMERANGE-LES-MINES,

Dimanche 01 Mars 2026 à partir de 9h

INSCRIPTIONS

A faire sur ISISWEB du 02/02/2026 jusqu'au 22/02/2026 dernier délai.

Les demandes d'engagement parvenues tardivement ne seront prises en considération que dans la limite des places disponibles. Aucune inscription téléphonique ne sera retenue.

Pour les engagements des équipes, si le club à 3 tireurs, l'équipe sera inscrite d'office. S'il y a plus de 3 tireurs dans la catégorie, le club doit nous faire parvenir la liste nominative de l'équipe avant le dimanche 01/03 par mail.

MONTANT 15 EUROS PAR DISCIPLINE A 10 METRES
Equipes Gratuit (à signaler lors des engagements).

Le paiement se fera par PRELEVEMENT.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence du tireur inscrit, sauf en cas de force majeure justifiée par une pièce écrite (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.) et signalée au Comité Départemental **dans les trois jours après la rencontre.**

CONDITIONS

Seuls peuvent participer aux compétitions, les tireurs en possession de la licence F.F.Tir de la saison validée par :

- le tireur
- le Président du Club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout tireurs ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir.

Il figurera au palmarès à la place déterminée par son score avec la mention HC et ne pourra prétendre à la délivrance d'un titre ou d'une récompense.

Les participants s'engagent :

- à utiliser des équipements correspondant aux normes spécifiques pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernée et détenus en conformité avec la législation française en vigueur.
- à être présents **une heure** avant le début de leur tir pour les formalités et le contrôle des armes ; tout tireur non présent à l'heure fixée pour lui dans le planning tirera à la fin de la compétition, dans la limite des possibilités,
- à quitter silencieusement le pas de tir dès la fin de leur tir.

PROGRAMME

Les tireurs effectuent un tir complet conforme aux règles spécifiques à chaque discipline.

Aucun rattrapage individuel ou catégoriel en points **ne sera admis.**

Contrôle par l'arbitrage.

QUALIFICATION

L'accès aux Championnats Départementaux est **LIBRE**. La participation est **OBLIGATOIRE** (sauf pour certaines disciplines) pour **ACCEDER AUX REGIONAUX**.

PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES

Pour une discipline donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie :

- dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance),

BUTS

- Donner le titre de Champion Départemental individuel dans chaque discipline et catégorie prévues.
- Donner le titre de Champion départemental par équipe.

Attention : La participation aux championnats régionaux est "open". Avec cependant participation obligatoire aux championnats départementaux

ETRANGERS

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux épreuves de la GS verront leurs résultats apparaître dans le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET **sans que le classement des autres tireurs en soit affecté.**

DEROGATIONS

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels ne sauraient être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne ³ peut pas participer à son championnat départemental, il peut exceptionnellement être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

RÉCOMPENSES

Les médailles seront attribuées aux **3 premiers de chaque épreuve**. Un tireur ayant obtenu une médaille doit être présent à la remise officielle des récompenses. En cas de force majeure signalée au Responsable de la G S, il devra être représenté par un dirigeant ou un tireur de sa Société, **SOUS PEINE DE PERDRE SA MÉDAILLE**.

PLANNING

Les inscriptions se font sur le site d'ISISWEB veiller à bien inscrire vos tireurs dans les séries qui leur sont destinées en fonction du plan de tir mis sur le site.

RESTAURATION

Il est indispensable de prévoir la réservation des repas pris à l'EUROSTAND. Seuls les repas réservés pourront être garantis. Réservation directement à partir du site : www.eurostand-lorraine.fr. Les repas réservés seront réputés dus.

Responsable de la Gestion Sportive Moselle

Régis LEMAUR